

- ANNEXE R1 -

(20 points)

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

NIVERGEL

58 rue des Lilas
58000 NEVERS



Tél. : 03.86.52.45.65
Fax : 03.86.52.87.69
Mél : nivergel@axel.fr

COMMANDE n° 590

Date	N° de compte fournisseur	Page	
13 juin 00	401 101	1	1 pt

Capital : 250 000 F
RCS NEVERS B 125 635 879
SIRET : 125 635 879 00014

À livrer le : 15 juin 2000 1 pt

Mode de règlement : *Traite à 90 jours fin de mois payable le 10 du mois suivant*

Date d'échéance : 10 oct 2000 2 pts

Éty GIVRE BLANC

2 rue des Autos

21000 DIJON

3 pts

RÉF.	Désignation	QTÉ	PU HT	Montant HT	Taux TVA	
FF120	Feuillets fromage (boîte de 20)	100	26,74	2 674,00	5,5	1 pt
MF108	Moules farcies (barquette de 48)	30	46,13	1 383,90	5,5	1 pt
PJ133	Paniers au jambon (boîte de 8)	77	44,45	3 422,65	5,5	1 pt
SH304	Steacks hachés (boîte de 10)	50	48,70	2 435,00	5,5	1 pt
TV210	Truites vidées (sachet de 6)	70	41,93	2 935,10	5,5	1 pt

-2 pts si code au lieu de référence

-3 pts par ligne supplémentaire ajoutée

TOTAL BRUT HT	12 850,65	
Remise globale 2 %	257,01	2 pts
TOTAL HT	12 593,64	1 pt

Base HT	Taux TVA	Montant TVA
12 593,64	5,5	692,65

1 euro = 6,55957 francs

Total TTC	Francs	Euros
	13 286,29	2 025,48

2 pts

1 pt

2 pts

Groupement "Est"		Session 2000	CORRIGÉ	TIRAGES
B.E.P. MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ		code examen :		
Épreuve :	EP2 – Épreuve technique : activités professionnelles sur dossier	Durée : 3 heures Coefficient : 6	page 1/7	

- ANNEXE R2 - (10 points)

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème

TABLEAU PRÉPARATOIRE À LA MISE À JOUR DES FICHIERS				
Informations	À ajouter dans le(s) fichier(s) (1)	À supprimer dans le(s) fichier(s) (1)	À modifier dans le(s) fichier(s) (1)	
L'entreprise ne commercialisera plus de barres glacées mars (boîte de 12)		<i>Articles</i>		2 pts
Le délai de livraison du fournisseur PATIFRAIS passera à 24 heures			<i>Fournisseur</i>	2 pts
Commercialisation d'un nouveau produit Escargots de Bourgogne (barquette de 12)	<i>Articles</i>			2 pts
L'entreprise règlera désormais le fournisseur PATIFRAIS par chèque postal	<i>Règlement</i>		<i>Fournisseur</i>	4 pts
(1) = mettre le(s) nom(s) du (des) fichier(s)				

- ANNEXES R3 et R4 -

(30 points)

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

DATE	N° PIÈCE	CODE JOURNAL	N° COMPTE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT	
03-06	145 698	BQ	401184	Chèque Immobilier 58	12 500,00		2 pts
			512100			12 500,00	
03-06	850	AC	215400	FA n° 5 427 - Point Gel	50 084,00		4 pts
			445620		10 317,30		
			404192			60 401,30	
05-06	851	AC	607200	FA n° 5 677 299 Givre BLanc	1 024,02		7 pts
			607300		1 431,78		
			607400		238,39		
			445660		148,18		
			401101			2 842,37	
06-06	12 499	VE	411101	FV n° 12 499 - Alibert	1 234,77		6 pts
			707300			743,15	
			707400			56,97	
			707100			370,28	
			445710			64,37	
07-06	852	CA	606400	PC n°658 Librairie du Centre	55,56		3 pts
			445660		11,44		
			530 000			67,00	
07-06	853	AC	618300	FA n° 857 Revue des produits frais	420,00		4 pts
			445660		23,10		
			401197			443,10	
08-06	854	AC	401102	Avoir n° A128 Patifrais	412,40		4 pts
			607500			390,90	
			445660			21,50	

- ANNEXE R5 - (20 points)

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.



NIVERGEL
58 rue des Lilas
58000 NEVERS

Tél. : 03.86.52.45.65 - Fax : 03.86.52.87.69 - Mél : nivergel@axel.fr

Objet : 2 pts

Promotions d'été

[<RAISON SOCIALE>]
[<ADRESSE>]
[<CODE POSTAL> <VILLE>]

2 pts

P.J. :

1 dépliant publicitaire 2 pts

1 bulletin de commande

Nevers, 2 pts
le <DATE IMPRESSION>

<TITRE DE CIVILITÉ>, 1 pt

3 pts Nous avons le plaisir de vous adresser notre documentation concernant nos opérations promotionnelles d'été du 1^{er} août au 15 août 2000 sur nos glaces (bâtonnets et cornets tous parfums).

2 pts Pour bénéficier de la remise exceptionnelle de 15 %, veuillez nous adresser votre commande avant le 31 juillet 2000.

2 pts Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

2 pts Veuillez agréer, <TITRE DE CIVILITÉ>, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice 2 pts
L. LANCEL

- ANNEXE R6 - (15 points)

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

6 points pour le planigramme

PLANIGRAMME DES CONGÉS - AOÛT 2000

Personnel	Dates																														
	L 30	M 31	M 1	J 2	V 3	S 4	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31		
SERVICE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE																															
Mme COLIN Secrétaire																															
Mlle CHATELET Comptable																															
SERVICE COMMERCIAL																															
M. LENOIR Agent Commercial																															
SERVICE TECHNIQUE																															
M. DURAND Magasinier																															
M. CHAISE Magasinier																															
M. LEDUC Chauffeur																															
M. MOTRET Chauffeur																															
M. GIRAUD Chauffeur																															

 Jour férié

REMARQUES :

3 pts - Monsieur LEDUC obtient satisfaction car il a le plus d'ancienneté.

3 pts - Monsieur GIRAUD ne peut prendre ses congés que durant les deux dernières semaines d'août.

3 pts - Monsieur MOTRET a droit à : $2 \text{ mois} \times 2,5 \text{ jours} = 5 \text{ jours}$. La seule possibilité de prendre ses congés est la période du mardi 31 juillet au samedi 4 août.

- ANNEXE R7 - (13 points)

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

Tableau préparatoire à la déclaration de TVA du mois de : <i>Mai 2000</i>					
T.V.A. / Montant	T.V.A. comptable (avec centimes)	T.V.A. arrondie (1)	Chiffre d'affaires comptable H.T. (avec centimes)	Chiffre d'affaires comptable H.T. arrondi	
TVA collectée à 20,6 %					-1 pt si ligne remplie
TVA collectée à 5,5 %	20 330,75	20 330	369 650	369 650	3 pts
Total TVA collectée		20 330		369 650	1 pt
TVA déductible sur immobilisations	6 180,45	6 181			2 pts
TVA déductible sur autres biens et services	17 994,10	17 995			2 pts
TOTAL TVA déductible		24 176			1 pt
TVA à décaisser (2) ou Crédit de TVA (2)		3 846			4 pts

(1) Pas de centimes sur la déclaration de TVA :
 - la TVA collectée est arrondie au franc inférieur
 - la TVA déductible est arrondie au franc supérieur.

(2) Rayer la mention inutile

- ANNEXE R8 - (12 points)

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

n° 3310 CAS

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
Ventes, prestations de services ...	369 650	Exportations hors CE	
Autres opérations imposables ...	1 pt	Autres opérations non imposables	
Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :		Livraisons intracommunautaires ..	
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
Taux 20,6%	369 650	20 330	3 pts
Taux 5,5%			
Anciens taux			
Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 MA) ..			-1 pt si autres lignes remplies
Opérations réalisées dans les DOM			
TVA antérieurement déduite à reverser (et pour les redevables RSI crédit au 31-12 dont le remboursement a été demandé) ..			
Total (lignes 07 à 13)		20 330	1 pt
Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires			
Biens constituant des immobilisations		6 181	1 pt
Autres biens et services		17 995	1 pt
Autre TVA à déduire			
Report du crédit apparaissant ligne 24 de la précédente déclaration ..			
(A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)			
Total des lignes 18+19			
Total lignes 16+17+20		24 176	1 pt
Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100%			
C RÉDIT		TAXE À PAYER	
Crédit de TVA (lignes 21 - ligne 14) ..	3 846	TVA nette due (ligne 14 - ligne 21) ..	
Remboursement demandé sur formulaire n°3519 joint	4 pts	Taxes assimilées calculées sur annexe n°3310 A	
Crédit à reporter (ligne 22 - ligne 23) ..	3 846	Sommes à imputer y compris acompte congés	
(Cette somme est à reporter ligne 19 de la prochaine déclaration)		Sommes à ajouter y compris acompte congés	
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 22 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 26.		Total à payer	
		(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	

BARÈME DE CORRECTION

Numéro du candidat

TRAVAUX	Points	Note
DOSSIER A	30 points	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Activité 1 : Bon de commande	20 points	
Activité 2 : Travaux préparatoires à un traitement informatique	10 points	
DOSSIER B	30 points	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Activité 1 : Précomptabilisation de documents commerciaux	30 points	
DOSSIER C	35 points	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Activité 1 : Traitement d'un courrier	20 points	
Activité 2 : Planification des congés	15 points	
DOSSIER D	25 points	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Activité 1 : Tableau préparatoire à la déclaration de TVA	13 points	
Déclaration de TVA	12 points	
TOTAL	/ 120 POINTS	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

Groupement "Est"	Session 2000	BARÈME	TIRAGES
B.E.P. MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ		code examen :	
Épreuve : EP2 – Épreuve technique : activités professionnelles sur dossier	Durée : 3 heures	page 1/1	
	Coefficient : 6		